

Pour protester contre ces dénis de justice :

Rassemblement dimanche 6 juin à midi (fête des mères) devant la Fontaine Saint Michel, métro Saint Michel

Témoignages de femmes protégeant leurs enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses : les prénoms ont été changés volontairement.

Agnès : 6 mois de prison avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve.

Garde de l'enfant victime accordée à la mère mais droits de visite accordés au domicile du père agresseur sexuel incestueux, ponctuellement effectués dans un Point Rencontre.

Violaine : 9 mois de prison ferme. Déchue de ses droits de mère pour avoir quitté la France en vue de protéger son enfant victime. Placement institutionnel de l'enfant à son retour en France. Interdiction judiciaire du suivi psychothérapeutique de l'enfant. Droits de visite accordés à la mère dans un Point Rencontre. Garde et autorité accordées au père agresseur sexuel incestueux.

Océane : 4 mois de prison avec sursis et 4 ans d'interdiction de sortie du territoire. Garde de l'enfant accordée à la mère mais droits de visite accordés au domicile du père agresseur sexuel incestueux.

Laurie : 2 mois de prison avec sursis et 2 ans de mise à l'épreuve, 1000€ de dommages et intérêts, obligation de soins thérapeutiques et placement institutionnel des 2 enfants en bas âge en raison de son désaccord suite à la remise d'un rapport social niant les traumatismes relatifs aux abus sexuels. Droits de visite accordés au père agresseur sexuel incestueux.

Clarisse : 1 mois de prison avec sursis malgré le décès du père agresseur sexuel incestueux le jour de son audition judiciaire. Garde de l'enfant en bas âge accordée à la mère.

Rahija : 1 mois de prison ferme, dès son arrivée à Orly, alors qu'elle se rendait sur les conseils de son avocate à sa convocation judiciaire. Nouvelle condamnation à 18 mois de prison avec sursis et obligation de quitter les Dom-Tom pour résider à Paris. Droits de visite accordés au père agresseur sexuel incestueux.